L'interdiction de fumer dans les lieux à usage collectif déclenche des effets bénéfiques pour la santé publique.

Rubrique : ditos - Date : jeudi 1er avril 2010

L'interdiction de fumer dans les lieux à usage collectif déclenche des effets bénéfiques pour la santé publique.

Vous aviez encore un doute sur la réalité du tabagisme passif et les moyens de le combattre ? Si le tabagisme passif nuit à la santé, les lois anti-tabac ont bien un impact direct sur la réduction de ses conséquences, comme l'indique une étude canadienne réalisée sur une période de dix ans et publiée le 12 avril 2010.

Des médecins de l'Université de Toronto viennent en effet de démontrer que les hospitalisations de leur ville pour problèmes cardiovasculaires et respiratoires ont baissé respectivement de 39% et 33% depuis 2001. L'explication ? L'entrée en vigueur d'une loi interdisant de fumer dans les lieux publics au Canada.

Menée sur une population du centre urbain, cette étude avait pour but d'évaluer les effets de l'interdiction de fumer dans les restaurants. Le docteur Naiman, de l'Université de Toronto, note : « Des recherches mesurant précisément l'impact d'une loi anti-tabac sur les maladies cardiovasculaires et respiratoires pourraient avoir un énorme impact sur la santé publique étant donné que les maladies résultant du tabagisme pourraient faire un milliard de morts au XXIe siècle dans le monde ».

A cet égard, les chercheurs préconisent des recherches supplémentaires pour déterminer les lieux où les interdictions de fumer sont les plus efficaces. L'étude devrait quant à elle être publiée dans le très sérieux Journal of the Canadian Medical Association.

En Italie, une étude avait déjà permis de découvrir que l'interdiction de fumer avait sensiblement fait baisser les admissions pour problèmes cardiovasculaires - de 11 % -, un an après la mise en place de l'interdiction de fumer dans les lieux publics.

En France, une étude menée par la Fédération Française de Cardiologie, dont les conclusions définitives seront disponibles courant 2010, démontrerait que le décret du 15 novembre 2006, en réduisant l'exposition de la population au tabagisme passif, aurait permis une diminution des admissions pour problèmes cardiovasculaires.

En d'autres termes, l'arrêt de l'exposition à la fumée du tabac est essentiel pour réduire les risques de mortalité liés au tabagisme. Une règle qui malheureusement reste encore l'exception dans le monde : selon l'OMS, les lois imposant une interdiction totale de fumer ne couvrent que 5,4% de la population mondiale. En France, la bonne application de la loi Evin et le droit à respirer un air sain doivent aussi être une préoccupation constante des pouvoirs publics.

Copyright © DNF - Pour un monde Zéro Tabac